



## Rapport de la commission de gestion

La Commission de Gestion, composée de Messieurs Damien Gfeller, William Montagrin et Patrick Aerny s'est réunie le 15 septembre 2021, pour étudier le **préavis municipal n° 08/2021, concernant la compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles**

La Municipalité a délégué Messieurs André Cachin et Gérard Perrier, que nous remercions pour les informations fournies.

La commission de gestion relève les points suivants :

- Le plafond maximum par cas était de 15'000.- lors de la législature 2016-2021, celui-ci a été revu à la hausse compte tenu de l'évolution de la commune et de l'augmentation du coût de la vie.
- La commission de gestion encourage vivement la commune à pouvoir faire usage de cette compétence afin de ne pas utiliser trop souvent la voie des crédits complémentaires.
- La Municipalité pourra ainsi agir rapidement pour des cas d'interventions urgentes sans avoir à convoquer le Conseil.

En conclusion, la commission de gestion recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : D'accorder à la Municipalité la compétence financière pour la législature 2021-2026, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 20'000 (vingt mille francs), par cas et par an

Art.2 : De limiter ce droit à 3 par année

Orges, le 16 septembre 2021

Le rapporteur : Damien Gfeller

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny

Damien Gfeller

William Montagrin